



VARENNES

AVIS PUBLIC

Règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût.

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 2 novembre 2020.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 29 janvier 2020.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA